LE MONTANT DU SMIC CHANGE

A partir du 1er janvier 2024 : SMIC HORAIRE À 11,65€ BRUT, soit un montant de 1766,92€ brut mensuel sur la base de 35 heures travaillées par semaine.

POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ PRÉTENDRE AU BONUS INDIVIDUEL DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Informations et simulation sur :



Pensez à faire votre demande auprès de la CAF ou de la MSA.







